



Page	Article	§	Désignation
1/2			Sommaire
3	1		Conditions d'engagement
3	"	§.1.1	Qui peut participer à cette compétition
3	"	§.1.2	En cas d'affiliation d'un autre CSD
3	2		Date de la compétition
3	3		Les qualifiés
3	4		Critères d'engagement des joueurs (ses)
3	5		Arbitrage
3	"	§.5.1	Désignation des arbitres
3	"	§.5.2	Frais d'arbitrage
3	6		Licences
3	"	§.6.1	Présentation de la licence
3/4	"	§.6.2	Cas de non présentation de licence
4	7		Déroulement de la compétition
4	"	§.7.1	Jeu et échauffement
4	"	§.7.2	Les boules utilisables
4	"	§.7.3	Utilisation d'une marque pour le point de départ
4	"	§.7.4	Il est interdit de laisser sur l'aire de jeu
4	"	§.7.5	Coach en tenue sportive
4/5	"	§.7.6	Jets annulés, annulation de la marque
5	8		Avertissements-expulsions
5		§.8.1	Les paragraphes précédents
5		§.8.2	Carton rouge
5		§.8.3	Pénalités pour le carton rouge
5	9		Incidents de jeu liés au joueur ou à la joueuse
5	"	§.9.1	Temps d'arrêt de jeu sur blessure
5	"	§.9.2	Un joueur (se) peut quitter l'aire de jeu
5	10		Horaires de passage
5	"	§.10.1	Qui planifie les horaires
5	"	§.10.2	Avance sur les horaires
5	11		Retard de joueurs
5/6	"	§.11.1	Cas N° 1 qualification
6	"	§.11.2	Cas N° 2 finale
6	"	§.11.3	Important Cas N°1 qualification et cas N°2 finale
6	12		Ordre de passage
6	"	§.12.1	Pour les éliminatoires
6	"	§.12.2	Pour les finales
6	13		Déclaration d'un forfait
6	14		Classement et attribution du titre
6	"	§.14.1	Pour départager les égalités en éliminatoires
6	"	§.14.2	Pour départager les égalités en finale
6/7	15		Titres et récompenses décernées
7	16		Podium
7	17		Tenues sportives
7	18		Nettoyage des pistes
7	19		Amendes
7	20		Discipline
7	"	§.20.1	Litiges et sanctions
7	"	§.20.2	Pour le carton rouge
7	"	§.20.3	Pour les réserves posées
7	21		Dopage
7	"	§.21.1	Par l'alcool
8	"	§.21.2	Par produits dopants

GUIDE D'UTILISATION (Suite)

Page	Article	§	Désignation
8	"	§.21.3	<i>Information complémentaire sur la mise en application des sanctions</i>
8	22		<i>Trousse de premiers soins</i>
8	23		<i>Connaissance du règlement</i>
9	24		<i>Cahier des charges pour l'organisation (désignation des tâches)</i>
9	"	§.24.1	<i>Par le Comité National NBC</i>
9	"	§.24.2	<i>Par la Coordination Technique Nationale</i>
9	"	§.24.3	<i>Par les CSD</i>
9	"	§.24.4	<i>Par le CSD organisateur</i>
9	"	§.24.5	<i>Par le club organisateur</i>

Mis à jour le 14 avril 2020

FFBSQ CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES CN NBC

U12, U14, U18

REGLEMENT TECHNIQUE, SOPRTIF et DISCIPLINAIRE

Le championnat de France individuel « JEUNES » U12, U14, U18 relève de la compétence du CN NBC, qui définit l'ordre d'attribution de cette compétition. Depuis 2008 ; CO 2008, BR 2009, HR 2010 ainsi de suite .La Coordination Technique Nationale enregistre la participation des joueurs (ses), établit les horaires de la compétition et communique le tout aux CSD. L'organisation dans son ensemble est confiée au CSD désigné et au club responsable ou propriétaire du quillier ou se déroule la compétition.

Article 1 *Conditions d'engagement.*

§.1.1 *Etre licencié dans un club des départements du * Bas Rhin, * Haut Rhin *Côte d'Or.*

Etre engagé par son club dans les délais définis par le CN NBC.

Age maximum : Dans la limite maximale de la catégorie U18, suivant règlement international.

Age minimum : 10ans

§.1.2 *En cas d'affiliation d'un autre CSD, le CN NBC se réserve le droit avec le concours de la Coordination Technique de modifier le présent règlement*

Article 2 *Dates de compétition.*

Cette compétition se déroule à une date fixée par le CN NBC.

Le CSD et le club organisateur désignés, acceptent l'organisation en connaissance du cahier des charges de la manifestation, (article 24 du présent règlement)

Article 3 *Les qualifiés.*

Tous les joueurs (ses) des catégories U18 et U14 de nationalité Française, peuvent participer à ce championnat individuel. (Suivant article 1, §.1.1 du présent règlement)

Pour les finales seront qualifiés : 8 U14 Masculin, 4 U14 féminine, 12 U18 masculin, 8 U18 féminine. (Le quota des finalistes pourrait être revu suivant le nombre d'inscrits par catégorie)

Article 4 *Critères d'engagement des joueurs (ses)*

*Le responsable de la Coordination Technique Nationale fait parvenir des fiches d'engagement dans les clubs des trois CSD, environ 5 semaines avant la compétition. La liste nominative des joueurs (ses) engagés (Nom, prénom, N° licence, date de naissance) est à faire parvenir au responsable de la Coordination Technique Nationale accompagnée des frais d'engagement. (Chèques à l'ordre de la FFBSQ CN NBC) avant la date butoir indiquée sur la fiche d'engagement. **Si les critères définis pour l'engagement ne sont pas respectés, cet engagement ne sera pas pris en compte.***

Le CN NBC reversera globalement les frais d'engagement au CSD organisateur.

Le montant des engagements est défini chaque année par le CN NBC.

Article 5 *Arbitrage*

§.5.1 *Les arbitres sont désignés par le CSD organisateur, qui établit un planning d'arbitrage pour ce championnat de France. Il y aura un arbitre principal qui sera responsable du bon déroulement de la compétition.*

Deux arbitres doivent officier à chaque prise de poste. .

L'arbitre principal devra être présent au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition.

Les arbitres sont chargés de toutes les tâches qui incombent à leur fonction.

§.5.2 *Les frais de repas et les boissons pour les arbitres sont à la charge du CSD organisateur*

Article 6 *Licences.*

§.6.1 *Chaque joueur (se) présentera sa licence au secrétariat 20 mn minimum avant d'entrer en piste. Elle lui sera restituée à la fin de la compétition.*

§.6.2 *En cas de non présentation de sa licence, le joueur (se) devra fournir un justificatif d'identité. (Carte d'identité, passeport, permis de conduire). Un justificatif présenté sous forme de photo, messagerie électronique ou autre ne sera pas accepté.*

En cas de non présentation de licence, ou de justificatif officiel, le joueur ne pourra pas participer à la compétition ;

Cas de présentation de justificatif officiel, en remplacement de la licence, la Coordination Technique sera informée, et elle vérifiera la validité de la licence. En cas de non validité, le joueur ou la joueuse sera déclassée, et devra en cas de podium rendre les récompenses qui lui auront été attribuées.

Cas de non présentation de licence, ou en cas de présentation de justificatif officiel, le joueur (se) sera passible d'une amende dont le montant est défini par le CN NBC

Article 7 Déroulement de la compétition.

- §.7.1 *La compétition se déroule sur deux journées, sur un quillier à pistes à plaques.
La première journée (samedi) est consacrée aux éliminatoires.
Exception ; Si trop d'engagés, il pourrait avoir quelques tours le vendredi soir avec des joueurs (es) du CSD organisateur.
La seconde journée (dimanche) est consacrée aux finales.
Chaque joueur (se) lance 4x30 jets (15 plein et 15 déblayage) et a droit à 5 mn d'échauffement.*
- §.7.2 *Les boules utilisables pour une rencontre sont celles qui sont dans le réceptacle de retour de boules. Il n'y a pas lieu de se servir d'autres boules. Les boules à trous sont interdites.
Les diamètres de boules étant imposés dans les catégories d'âge U14 et U18, il y lieu d'avoir à disposition des boules de diamètre 14cm (10 à 12 ans), 15cm (12 à 14 ans) et 16cm. Plus de 14ans*
- §.7.3 *Une marque autocollante est autorisée pour identifier le point de départ du joueur (se). Cette marque peut être mise dans l'air de jeu sauf sur la planche de lancement mais elle ne doit pas laisser de traces une fois retirée.
Toutes les autres marques : petite quille, bouchon, pièce de monnaie etc sont interdites.
Faire une marque avec les chaussures, est passible d'un carton jaune.*
- §.7.4 *Il est interdit de laisser des objets, tels, sacs de sport, bouteilles, etc... dans l'aire de jeu ou sur les réceptacles de boules. Ces interdictions s'appliquent au joueur aussi bien qu'à l'entraîneur ou au soigneur.*
- §.7.5 *Un coach en tenue sportive peut intervenir derrière un joueur (se) à tout moment, avec l'autorisation de l'arbitre. Mais dès qu'il quitte le joueur (se) en cours de jeu ou à la fin du jeu en cours (30^e jet, 60^e jet, 90^e jet), ce sera de façon définitive pour toute la durée du match du joueur (se) concerné. Il n'y aura plus de nouvelle entrée d'un coach derrière ce joueur (se) et le coach ne pourra pas intervenir derrière un autre joueur (se) lors du même tour.*
- §.7.6 **Les jets annulés, annulation de la marque**
*Les jets dits "annulés" sont ceux qui suivent un avertissement, soit donné par l'arbitre, soit affiché au tableau électronique. Ils seront à reporter dans la colonne "Observations".
Rappel : dans ce cas, en déblayage le jeu continue sur les quilles restantes.
IMPORTANT : se rangent aussi dans la catégorie des jets dits "annulés" :
Les jets nuls avant le lancer de la boule, carton jaune/rouge = annulation du jet suivant*
- les jets suivant un premier avertissement suite au comportement antisportif du joueur (joueuse)
 - suite à contestation
 - suite à des manifestations bruyantes du joueur (joueuse) ou même de son entraîneur
 - suite à la contestation de la décision arbitrale
 - suite à des mauvais gestes
- Tous ces jets seront donc équivalents à 0 point. Dans le déblayage, les quilles sont remises en place si le jet a été effectué.
Il est interdit de :*
- entrer en contact avec le sol de l'aire de lancer ou de l'aire de jeu avec son genou, sa main ou avec la boule avant de la lancer. En cas de chute, il n'y a pas de carton jaune.
 - faire partir la boule à côté de la planche de lancer
 - lancer directement la boule sur la piste: la boule doit obligatoirement quitter la main du joueur sur la planche de lancer
 - prendre appui contre le mur latéral
 - prendre appui sur le réceptacle de boules
 - De faire usage de deux boules en même temps, donner une boule à l'entraîneur pour qu'il l'essuie pendant que le joueur lance une autre boule.
 - d'utiliser son maillot pour nettoyer les boules
 - faire usage d'aérosol.
 - de simuler le jet sans lancer de boule une fois la rencontre débutée (jet d'échauffement compris), même lors d'une interruption de jeu
 - consommer des boissons alcoolisées sur les pistes ou aux tables de marquage
 - fumer ou vapoter à l'intérieur des quilliers
- Toutes ces interdictions rentrent dans la catégorie des infractions.
Ces cas d'infractions relèvent tous :*
- du carton jaune lors de la première infraction
 - du carton jaune/rouge lors de la deuxième infraction, et qui entraîne l'annulation de la marque

La Coordination Technique Nationale rappelle que ce marquage devra être repris dans la colonne observations.

Article 8 Avertissements – Expulsions

§.8.1 **Les paragraphes précédents** ont décrit de multiples cas d'annulations de la marque qui se rangent tous dans la catégorie des "avertissements" pénalisés par le carton jaune/rouge.

En cas de récidive, de persistance dans l'attitude antisportive, de cas d'alcoolisme sur les pistes, a fortiori de cas d'ébriété sur les pistes etc., l'arbitre aura recours au carton rouge, donc signifiant l'expulsion du joueur (se), entraîneur, dirigeant. Le responsable de la Coordination Technique Nationale, au vu des annotations sur les feuilles de match, et du rapport de l'arbitre, avertira le responsable de la commission de discipline du CN NBC, afin que des mesures disciplinaires soient prises pour réprimer ce genre d'abus.

Tout litige, porté à la connaissance de la Commission de Discipline du CN NBC sera traité en réunion par les membres de cette commission

§.8.2 **Carton rouge ;** Un joueur (se) expulsé (carton rouge) **ne peut pas être remplacé**, mais les quilles et les points qu'il aura acquis avant son expulsion seront comptabilisés sur la feuille de match.

Un entraîneur expulsé (carton rouge) ne pourra plus intervenir pour le reste de la compétition.

Pour le carton rouge, donc expulsion du joueur (se) ou de l'entraîneur, du dirigeant, pendant la compétition ou après la sortie des pistes, dans ces deux cas (le joueur ou l'entraîneur et si l'entraîneur est également joueur ou dirigeant, le fautif sera **immédiatement suspendu** et dans l'attente du jugement qui sera rendu lors de la réunion de la Commission de Discipline du CN NBC. Cette réunion se tiendra dans les 15 jours qui suivent la signification des faits. (Voir article 20 Litiges §.20.2 du présent règlement.

§.8.3 **Pénalités pour le carton rouge.** Le fautif est suspendu **immédiatement 15 jours** de toutes compétitions, départementale, régionale, nationale et de son rôle de dirigeant, il sera en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera sur les faits reprochés à la lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match communiqués par la CT du CN NBC ou du rapport envoyé par une personne autorisée (voir article 12, §.12.1.5 du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC) et après avoir entendu le fautif (ve).

Article 9 Incidents de jeu

§.9.1 Sur blessure, un (e) joueur (se) peut demander l'arrêt du temps de jeu. Le temps autorisé sur blessure est au maximum de 10 minutes indivisibles. Un seul arrêt pour blessure est autorisé par joueur (se). S'il ou elle reprend la compétition avant ces 10mn, sur un nouvel arrêt il ou elle pourra se faire soigner avec l'autorisation de l'arbitre, mais le temps ne sera pas arrêté.

§.9.2 Un (e) joueur (se) peut quitter l'aire de jeu pour satisfaire un besoin naturel. Il ou elle doit, bien entendu, en aviser l'arbitre. Il ou elle n'a pas, comme dans le cas d'une blessure, dix minutes pour reprendre le jeu, le chrono n'est donc pas arrêté. Une fois les 12 minutes réglementaires écoulées, le (a) joueur (se) doit arrêter, qu'il ou elle ait terminé ses 30 jets ou non. Les autres joueurs ne tiennent pas compte de l'interruption et continuent leur jeu sur leur piste.

Pour le cas où le (a) joueur (se) effectue sa demande auprès de l'arbitre pendant un changement de piste, le temps sera remis en marche à l'ordre de mise en jeu de l'arbitre que le ou la joueur (se) ait réintégré sa place ou non.

Article 10 Horaires de passage

§.10.1 Ils sont planifiés par la Coordination Technique Nationale.

§.10.2 La compétition doit se dérouler en continuité, même s'il y a avance sur les horaires prévus.

Article 11 Retard de joueur.

§.11.1 **Cas N° 1. En qualification.** Si un joueur (se) n'est pas présent lors de l'entrée en piste de son tour de qualification, même s'il y a avance sur les horaires, son compteur sera mis en marche lors de l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour les 5 minutes d'échauffement, si le joueur (se) arrive pendant ces 5 minutes d'échauffement, il (elle) peut entrer en piste avec l'autorisation de l'arbitre, mais il (elle) devra arrêter à la limite des 5 minutes de son chronomètre. Si le joueur(se) arrive après l'ordre de mise en jeu de l'arbitre pour disputer les 120 jets, il (elle) peut prendre la compétition en cours de jeu avec l'autorisation de l'arbitre, sans faire de boules d'échauffement et en respectant les règles de jeu (exemple ne pas lancer la boule avant le feu vert du tableau) et il (elle) sera arrêté par le chronomètre à l'issue des 12 minutes de jeu.

§.11.2 **Cas N° 2. Finale.** Si un joueur (se) n'est pas présent lors de l'entrée en piste de son tour pour la finale. Déroulement Identique au **Cas N° 1**

§.11.3 **IMPORTANT.**

Si malgré ce retard, suivant le **Cas N°1 qualification**. Le total de quilles réalisé permet à ce joueur (se) de se qualifier pour la finale, rien ne pourra s'opposer à ce qu'il (elle) participe à cette finale.

Si malgré ce retard, suivant le **Cas N°2 finale**. Le total de quilles réalisé permet à ce joueur (se) lors de la finale d'accéder au podium, rien ne pourra s'opposer à ce que ce joueur (se) reçoive la récompense prévue à son classement, ni aux récompenses annexes pouvant être attribuées.

Article 12 **Ordre de passage**

§.12.1 Pour les éliminatoires :

Suivant planning établi par la Coordination Technique Nationale

§.12.2 Pour les finales :

Les joueurs (ses) qualifiés entent en piste dans l'ordre décroissant de leur classement qualificatif obtenu lors des éliminatoires et par ordre décroissant des numéros de pistes.

Exemple pour les U18 masculins.

Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e

Article 13 **Déclaration d'un forfait**

Un forfait doit être déclaré au plus tard à 16 heures la veille de la date prévue de la compétition, soit **18 heures minimum avant l'heure de début de la compétition pour être enregistré**, avec explication des raisons de ce forfait. Les destinataires de ce forfait sont le club, le CSD organisateur et le responsable de la Coordination Technique Nationale. Ceux-ci sont tenus d'en accuser réception. Tout joueur (se) qualifié (ée), absent (e) lors des finales (sauf maladie ou accident justifié par un certificat médical) sera pénalisé (ée) dans ces deux cas d'une amende L'amende de forfait est fixée annuellement par le CN NBC, et doit être réglée au trésorier dans les 8 jours qui suivent sa signification.

Article 14 **Classement et attribution du titre**

Le classement se fait au nombre de quilles abattues.

Pour les finalistes, le résultat des éliminatoires est cumulé à celui obtenu en finale.

Le titre revient au joueur ayant réalisé le plus grand score.

Pour départager les égalités éventuelles.

§.14.1 En éliminatoires

- 1) Le déblayage de façon décroissante entre les joueurs (ses) concernés
- 2) Les jets nuls de façon croissante entre les joueurs (ses) concernés.
- 3) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 4 séries de 30 jets des joueurs (ses) concernés (es) et ceci de façon croissante.
- 4) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 4 séries de 15 jets en déblayage des joueurs (se) concernés (es) et ceci de façon croissante.

§.14.2 En finale

- 1) Le déblayage des 2 tours cumulés de façon décroissante entre les joueurs (ses).concernés.
- 2) Les jets nuls des 2 tours cumulés.de façon croissante entre les joueurs (ses) concernés.
- 3) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 8 séries de 30 jets des joueurs (ses) concernés (es) et ceci de façon croissante
- 4) L'écart entre le plus petit et le plus gros jeu sur les 8 séries de 15 jets en déblayage des joueurs (se) concernés (es) et ceci de façon croissante.

Article 15 **Titres décernés**

Le titre de Champion de France Individuel est décerné aux catégories :

U14 Féminine et Masculin

U 18 Féminine et Masculin

Les récompenses Remise le dimanche, en clôture de la compétition.

Le champion de France de chaque catégorie reçoit :

Une médaille d'Or, un diplôme et une coupe

Le Vice-champion de France de chaque catégorie reçoit :

Une médaille d'Argent et un diplôme

Le Vice-champion de France de chaque catégorie reçoit :

Une médaille d'Argent et un diplôme

Le 3^{ème} de chaque catégorie reçoit :

Une médaille de Bronze et un diplôme

Des récompenses annexes peuvent être attribuées aux joueurs par le CSD organisateur ou le club organisateur

Article 16 Podium

Lors de la remise des récompenses, les joueurs (ses) doivent se présenter sur le podium en survêtement ou tenue de sport de leur club respectif.

L'absence d'un joueur (se) lors de la remise des récompenses sera pénalisée par une amende dont le montant est fixé par le CN NBC.

Article 17 Tenues sportives

Les joueurs (ses) doivent se présenter sur les pistes en tenue sportive uniforme, comportant de façon visible et lisible le nom ou le sigle du club.

La publicité est autorisée, mais la taille de chaque publicité sur la tenue devra être inférieure ou égale à 400 cm². La publicité pour l'alcool ou le tabac est interdite.

Article 18 Nettoyage des pistes

Le nettoyage des pistes et du plateau doit se faire tous les deux tours. Un balai imbibé d'un peu de produit est suffisant.

Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 septembre 2013.

Article 19 Amendes

Nous avons évoqué dans ce règlement tous les cas qui relèvent d'une amende.

Le montant de toutes ces amendes est fixé annuellement par le CN NBC. Il est envoyé à chaque début de saison par le trésorier du CN NBC en même temps que les formulaires de renouvellement des licences.

Une amende devra être réglée dans les huit jours à réception de sa signification par le trésorier du CN NBC, par chèque libellé à l'ordre de FFBSQ CN NBC et envoyée à l'adresse du trésorier du CN NBC

Article 20 Discipline

§.20.1 Litiges et sanctions

*Tout litige sera tranché en réunion par la commission de discipline du CN NBC dans les 15 jours qui suivent leur signification et suivant le cas de gravité sera transmis aux organes disciplinaires de première instance et d'appel de la FFBSQ. (Voir **article 11** Discipline, **article 12** amendes et sanctions §.12.1.1 tableau des sanctions et amendes applicables, **article 13** Dopage, §.13.1.5 tableau des règles et sanctions applicables pour usage de produits dopants du Code Mondial Antidopage) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC.*

§.20.2 Pour le carton rouge, le fautif est suspendu immédiatement 15 jours de toutes compétitions, départementale, régionale et nationale et en attente de la décision de la Commission de Discipline du CN NBC qui se réunira dans un délai les 15 jours. Elle se prononcera après avoir pris connaissance des faits reprochés inscrits sur la feuille de match et du rapport de l'arbitre, et après avoir entendu le fautif (ve).

*La Commission de Discipline se prononcera sur la sanction à appliquer. Cette sanction, suivant la gravité des faits, pourra aller de la suspension de la licence avec interdiction de jeu pour les matches de toutes les catégories de championnat, coupes, tournois, sélections pour une durée de **15 jours à 1 an** (Voir § 12.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC)*

§.20.3 Pour les réserves posées sur la feuille de match, et contresignées des deux capitaines, les résultats définitifs d'une rencontre seront validés ou invalidés suivant la décision qui sera rendue en réunion par la Commission de Discipline du CN NBC.

Article 21 Dopage

§.21.1 Par l'alcool.

Tout joueur (se), coach, dirigeant, arbitre sont interdits d'alcool sur les lieux de la compétition. Le contrôle d'une personne susceptible d'avoir bu peut se faire par le contrôle de l'haleine ou par analyse de sang.

*A partir de 0.1g d'alcool, tout licencié sera considéré comme dopé et pourra être disqualifié (e) et suspendu immédiatement, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant les cas, en se référant à : (l'article 12.1, et § 12.1.1 tableau des amendes et sanctions et article 13, §.13.1.1) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire CN NBC pour une période entre **15 jours et 24 mois** et passible d'une amende ne pouvant pas excéder **10 000.00€**.*

§.21.2 **Par produits dopants**

Tout joueur (se), coach, dirigeant, sont susceptibles de subir un dépistage de produits dopants interdits par le Code Mondial Antidopage (CMA) lors d'une compétition nationale ou internationale. Ce contrôle peut être effectué par prélèvement urinaire, sanguin, salivaire, par l'air expiré, afin de déceler les traces d'une substance interdite ou illicite dans le corps du contrôlé (e). En cas de contrôle positif le licencié sera considéré comme dopé, et sera disqualifié (e) et suspendu, avec interdiction de pratiquer dans notre discipline suivant le cas, en se référant à (L'article 13 Dopage §13.1.6, §13.1.7, §13.1.8, §13.1.9, §13.1.10, Tableaux des règles et sanctions pour usages de produits dopants) du règlement Technique, Sportif et Disciplinaire du CN NBC à moins qu'il puisse donner la preuve de sa non-culpabilité, il encourt suivant les multiples cas une suspension qui peut aller de la suspension de, **6mois et à vie** et d'une amende ne pouvant pas excéder **45 000.00€**

§.21.3 **Information complémentaire sur la mise en application des sanctions**

Comme précisé dans les §.8.3, §.20.2, §.21.1, les sanctions sont appliquées immédiatement, il est évident que si la sanction intervient dans les derniers jours du calendrier sportif du CN NBC ou du CSD, de la compétition ou le fautif (ve) aura été suspendu, le reliquat de la sanction sera reporté sur le début de la saison suivante de cette même compétition

Article 22 **Trousse de premiers soins**

Une trousse de secours et de premiers soins doit être présente dans chaque quillier. Les arbitres vérifieront avant chaque rencontre la présence de cette trousse et la date de péremption des produits qui s'y trouvent. Décision adoptée à l'unanimité par le CN NBC le 08 septembre 2013.

Article 23 **Connaissance du règlement**

Ce règlement sera mis en ligne dès son approbation sur le site de la FFBSQ onglet Ninepin Bowling Classic, index règlements.

Les membres du Comité National NBC ainsi que les Présidents et les arbitres des CD et CSD seront informés de cette mise en ligne. Il en sera de même lorsqu'il y aura modification de ce dit règlement. Les clubs seront informés par le Président de leur CSD.

Tous les clubs qui s'engagent, le font en connaissance de cause et doivent se plier aux exigences de ce règlement sous peine de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'éviction de ces championnats de France.



FFBSQ CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL U14.U18 CN NBC

Article 24 CAHIER DES CHARGES

Désignation des tâches pour l'organisation de la manifestation

CN NBC Le championnat de France individuel Jeunes U14 et U18 relève de la compétence du CN NBC.

- §.24.1
- *Il fixe les dates de la compétition.
 - *Il veille à ce que la compétition soit attribuée au CSD organisateur suivant l'ordre établi
 - *Il reverse les engagements au CSD organisateur
 - *Fournit sur demande les diplômes

* * * * *

- CTN** §.24.2
- *Fait parvenir aux CSD les demandes d'inscription, avec les délais, le tarif et les critères de participation.
 - *Peut refuser un engagement si les critères fixés ne sont pas respectés.
 - *Enregistre l'engagement des joueurs (ses), et le règlement par chèque libellé à l'ordre de **FFBSQ CN NBC** envoyé par les clubs..
 - *Etablit le planning de la compétition.
 - *Diffuse la liste des engagés, le planning et l'ordre de passage de la compétition aux CSD et au club organisateur.
 - *Remet au Trésorier du CN NBC les chèques d'engagements reçus des CSD.

* * * * *

Les CSD

- §.24.3
- *Diffusent aux clubs la liste des joueuses et joueurs engagés et le planning de la compétition reçus de la CTN
 - *Organisent, si nécessaire le déplacement des jeunes

* * * * *

CSD §.24.4 Organisateur

- *Désigne le club organisateur
- *Désigne les arbitres pour la compétition. (2 arbitres par prise de poste)
- *Contrôle les licences.
- *Est en charge du contrôle, de la saisie, et de la diffusion intégrale des résultats aux Présidents de CSD, à la Coordination Technique Nationale, au Président du CN NBC, et aux membres du CN NBC
- *Présente les joueurs (ses) à l'échauffement et annonce leurs résultats individuels.
- *Si pas d'écran déporté, affichage des résultats
- *Envoie les invitations aux personnalités.
- *Prévoit l'affichage, la publicité, la presse et les médias
- *Fournit les récompenses, médailles, coupes, diplômes. (*Article 17 du présent règlement*)
- *Peut offrir, s'il le souhaite des récompenses annexes individuelles.
- *Assure la proclamation des résultats lors de la remise des récompenses.

* * * * *

CLUB §.24.5 Organisateur

- *Assure l'intendance pour les repas, le samedi midi et soir, le dimanche midi suivant les inscriptions reçues.
- *Communique aux Présidents des CSD, les fiches d'inscription pour les repas, le menu et le prix.
Concernant les chts de France jeunes, le prix des repas doit être raisonnable et calculé au plus juste.
- *Fournit une liste d'hôtels susceptibles d'intéresser les clubs des CSD extérieurs.
- *Met à disposition une salle pour les repas, la remise des récompenses et le verre de l'amitié
- *Met à disposition les pistes, et le matériel dans un très bon état.
- *Met à disposition vestiaires et douches.
- *Assure la tenue des pupitres de marquage, 1 personne pour 2 pistes
- *Prévoit une personne pour le cas d'intervention mécanique, (*démêlage, casse de quille ou de corde etc*)
- *A l'obligation de pouvoir fournir des boules de diamètre 14cm et 15cm U14 et des boules 16cm U18..
- *Prévoit le nettoyage des plateaux de réception de quilles tous les 2 tours,
- *Prévoit un emplacement pour le CSD organisateur.
- *Prévoit, si pas d'écran déporté avec résultats, deux emplacements pour affichage des résultats.
- *Met à l'entrée du quillier le drapeau Français, Européen et celui de son canton, département ou région.
- *Décore le quillier et les locaux annexes.
- *Prévoit une sonorisation pour la présentation des joueurs et la remise des récompenses
- *Prévoit un podium pour la remise des récompenses.
- *Prévoit l'hymne National pour la remise des récompenses
- *Doit posséder une trousse de secours et de premiers soins, avec les produits dans la date de péremption.
- *Est chargé des invitations des personnalités (Communales, sponsors etc.)
- *Offre le verre de l'amitié, après la remise des récompenses.